CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

GROUPE COPLAN

Société anonyme au capital de 346 667 euros.
Siège Social : 455, Promenade des Anglais, Nice 1er,
06299 NICE CEDEX 3.
338 329 469 R.C.S. Nice.

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Avis préalable tenant lieu de convocation

(2ème Convocation)

Les actionnaires de la société GROUPE COPLAN sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 31 juillet 2009 à 9 heures au siège social : 455, Promenade des Anglais - 06299 NICE CEDEX 3, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

— Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31.12.2008, rapport spécial

— Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice

—Approbation de ces rapports et examen des comptes annuels, quitus au Conseil d'Administration

— Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et des comptes consolidés du même exercice

— Affectation du résultat

— Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions

— Pouvoirs à conférer en vue des formalités

— Questions diverses.

Les actionnaires auront le droit de participer à l'assemblée sur simple justification de leur identité, dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles, et pourront se faire représenter par leur conjoint ou par un autre actionnaire.

Les actionnaires peuvent se procurer au siège social, une formule de procuration ou un formulaire de vote par correspondance. Dans ce dernier cas, la demande doit .être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception et doit parvenir à la société six jours au moins avant la date prévue de l'Assemblée Générale. Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis parvenus à la Société trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée générale.

Le présent avis tient lieu de convocation dans la mesure où les actionnaires ne solliciteraient pas de modifications de l'ordre du jour, dans les conditions prévues par les textes.

Pour avis,
le conseil d'administration.

0905390